

**AVIS DE LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 23 NOVEMBRE 2016 SUR LE RAPPORT
ANNUEL D'EXPLOITATION DU DELEGATAIRE ET LE RAPPORT DE CONTROLE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – EXERCICE 2015**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le mercredi 23 novembre 2016 à 20h, sous la Présidence de Monsieur Xavier MELKI, Président du SICSEF.

Cinq membres de la CCSPL étaient présents, soit quatre membres élus du Comité Syndical du SICSEF et un membre désigné par Hélios pour représenter l'association lors de la commission. La liste des membres de la CCSPL est la suivante :

Représentants du SICSEF

- Xavier MELKI
- Xavier HAQUIN
- Gilles LETEIRER
- René HERBEZ
- Daniel PORTIER (excusé)
- Alain VERBRUGGHE (excusé)

Représentants de l'association Hélios

- Jean-Yves BRIVET
- François COUTTAUSSE (Remplace M. Patrice GUINARD)

Le rapport annuel d'exploitation du délégataire, SEFIR ainsi que le rapport annuel de contrôle d'exploitation établi par la société INDDIGO présentent les caractéristiques techniques, financières et économiques de l'exercice 2015, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les deux rapports ont été communiqués aux membres de la CCSPL le 10 novembre 2016.

Sur la base des rapports annuels et la présentation qui en a été faite en séance par Anaël GENDRE, Responsable Département Exploitation de SEFIR, et Virginie MARECHAL, Chef de projet INDDIGO, la CCSPL a soulevé quelques interrogations quant aux conditions d'exécution du service de production et de distribution de chaleur sur l'exercice 2015.

Les supports de présentation établis pour la séance sont joints au présent avis.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

INTERVENTION DU DELEGATAIRE (SEFIR)

Présentation de l'équipe

L'équipe SEFIR a évolué au cours de l'exercice 2016 :

- Djamel TOUATI : Responsable Département Exploitation à compter du 28 novembre 2016
En remplacement d'Anaël GENDRE
- Nicolas BESSAGNET : Responsable commercial de l'agence depuis le mois de mai 2016
En remplacement de Pierrick DE RAVIGNAN
- Sébastien WALKER : Ingénieur commercial pour le SICSEF depuis le mois de septembre 2016
En remplacement de Samy KOCHIDA

Bilan énergétique

Production de chaleur

Production thermique	69 112 MWh
Vente de chauffage	44 437 MWh
Vente d'ECS	17 229 MWh
Rendement chaufferies	86.2%

Mixité énergétique

Biomasse	64%
Cogénération	15%
Gaz (chaufferies)	21%

Bilan commercial

Puissance souscrite	45 798 kW (+7.6%)
Nombre de bâtiments raccordés en 2015	5
Nombre de contrats de raccordement signés	2

Bilan économique

Chiffre d'Affaires R1 chauffage :	1 565 798 €HT
Chiffre d'Affaires R1 ECS :	608 291 €HT
Chiffre d'Affaires R1 :	2 174 089 €HT
Chiffre d'Affaires R2 :	1 941 413 €HT

Tarif moyen : 66.74 €HT/MWh

SEFIR attire l'attention sur l'effet mécanique de la rigueur climatique sur le prix moyen. En effet, la part abonnement étant fixe et mensuelle, plus les consommations sont élevées, plus le prix moyen sera faible. Une rigueur climatique douce aura tendance à augmenter le prix moyen de l'exercice.

Conduite d'exploitation

Incidents techniques

Production : 05/02/2015 Chaufferie biomasse : casse de la chaîne du convoyeur bois
Intervention au cours de l'arrêt technique hivernal (8jours d'arrêt)

Distribution :	04/08/2015	Fossés Trempés : fuite sur tube retour de l'antenne alimentant la FT209 Arrêt de fourniture aux SST FT206 à FT210 (8 heures)
	24/08/2015	Fossés Trempés : fuite sur l'antenne alimentant les SST FT206 à FT210 Arrêt de fourniture aux SST FT206 à FT210 (2 x 8 heures)
	03/08/2015	Fontaine Bertin : fuite sur l'antenne alimentant les SST FB104 et FB109 Arrêt de fourniture à la SST 104 (8 heures) (pas d'ECS sur la FB109)
	24/08/2015	Logis Verts : fuite sur vidange réseau en caniveau Av. G. Pompidou Arrêt de fourniture aux SST LV402 à LV404
	17/09/2015	Logis Verts : fuite sur antenne alimentant la SST LV402 Arrêt de fourniture à la SST LV402 (8 heures)

SEFIR précise que les fuites sur le réseau de distribution sont essentiellement dues à la corrosion des supports de tubes dans les caniveaux qui dégradent les tubes à la longue.

Arrêts techniques

Les arrêts techniques sont effectués pour permettre de réaliser une maintenance préventive des installations. Les arrêts techniques de la chaufferie biomasse n'engendrent aucun impact pour les usagers, la fourniture étant assurée par les trois chaufferies gaz.

Les arrêts techniques des trois chaufferies gaz engendrent un arrêt de fourniture. Ils sont donc effectués hors période de chauffe (entre le 1^{er} juillet et le 31 août) pour limiter l'impact de l'arrêt de fourniture d'eau chaude sanitaire (ECS).

Sur l'exercice 2015, les arrêts techniques ont été effectués aux dates suivantes :

Fontaine Bertin	du 27 au 30 juillet 2015 (4 jours)
Fossés Trempés	du 20 au 22 juillet 2015 (3 jours)
Logis Verts	du 6 au 8 juillet 2015 (3 jours)
Chaufferie biomasse	du 5 au 15 février 2015 (10 jours) du 7 au 22 septembre 2015 (15 jours)

Dépannages

Sur l'exercice 2015, SEFIR a réalisé 1 232 dépannages, dont 14% étaient issus d'appels clients et 86% d'alarmes via Cofelyvision (sans impact pour les usagers).

Les origines principales des interventions en SST issues d'appels clients peuvent être distinguées ainsi :

- Chauffage : 42%
- ECS : 33%
- Electricité : 23%

Divers – Actions de sensibilisation / communication

01/06/2015 : Visite de la chaufferie par Valérie PECRESSE
26/06/2015 : Visite de la chaufferie par Jean-François COPE
03/10/2015 : Journée portes ouvertes et Eco-tombola

QUESTIONS DE LA CCSPL

Rendement des installations

Question : Lorsque SEFIR indique un rendement de ses installations, peut-on considérer la part résiduelle comme une marge qui pourrait être récupérée ou utilisée par d'autres abonnés ?

Réponse : La part résiduelle du rendement constitue une perte. Ces pertes, sur les installations de production par exemple, peuvent se retrouver dans les fumées.

Il est impossible de récupérer la chaleur des fumées en raison des températures retour trop élevées sur le réseau, dues aux émetteurs de chaleur dans les logements.

Interventions sur le réseau

Question : Hélios s'interroge sur la sécurité du service au regard des fuites survenues dans les mois qui précèdent. En outre, Hélios souhaite que soit optimisée la communication aux usagers/abonnés lors des interventions, notamment les informer de la reprise du service

Réponse : SEFIR confirme que le tronçon de canalisation qui alimente à Sannois les SST FT 206 à FT210 est particulièrement dégradé, entraînant régulièrement des fuites importantes. Les bâtiments concernés sont les résidences des Carreaux Fleuris, des Fossés Trempés, des Tuileries, Bel Air et le groupe scolaire Gaston Ramon.

Un renouvellement préventif de cette antenne est prévu sur les exercices 2017/2018.

Il est toutefois assuré que les équipes d'exploitation de SEFIR interviennent très rapidement pour limiter la gêne occasionnée. A titre d'exemple, une fuite importante s'est récemment déclarée sur cette antenne un vendredi après-midi, engendrant l'arrêt de fourniture pour l'ensemble des bâtiments alimentés par la chaufferie des Fossés Trempés. Cette antenne a été isolée pour permettre la remise en route de la chaufferie. L'antenne a été réparée dans la journée du samedi.

Ainsi, les SST FT206 à FT210 ont pu être alimentées à partir du samedi soir. Pour toutes les autres SST, le service avait repris le vendredi soir.

Le SICSEF confirme les délais d'intervention très court des équipes d'exploitation et l'efficacité de l'intervention.

Concernant la communication, SEFIR entend informer l'ensemble des abonnés et usagers qui pourraient être impactés par une interruption de fourniture lors de la reprise du service.

Tableau des abonnés

Hélios relève des erreurs dans le tableau des abonnés – annexe 6 du rapport du délégataire. SEFIR s'engage à mettre à jour les informations de ce tableau.

INTERVENTION DU BUREAU DE CONTROLE D'EXPLOITATION (INDDIGO)

Présentation de l'équipe

Inddigo est missionné par le SICSEF pour le contrôle des conditions techniques, économiques et financière de l'exécution du service sur le réseau de chaleur. La mission d'Inddigo a débuté en date du 1^{er} octobre 2015. Les interlocuteurs sont les suivants :

- Virginie MARECHAL Chef de projet – Expertise juridique et financière
- Gaël BERGER Expertise technique

Caractéristiques techniques des installations

Principe de fonctionnement du réseau de chaleur :

- Installations de production : trois centrales de production de chaleur
Une chaufferie biomasse
- Installations de transport : 10km de canalisations
Réseau d'interconnexion de la chaufferie biomasse aux centrales gaz
Réseaux de distribution des chaufferies gaz aux sous-stations
Régime de températures : < 110 °C

- Installations de livraison : 59 sous-stations assurant la livraison de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire

Modalités de comptage

Chauffage seul :	15 postes de livraison
Chaleur seule (un échangeur pour le chauffage et l'ECS) :	4 postes de livraison
Chaleur (deux échangeurs dissociant le chauffage et l'ECS) :	38 postes de livraison

Bilan énergétique

Rendements chaufferies	Global production	86.1%
	Chaufferie biomasse	90%
	Fontaine Bertin ch. Gaz	81%
	Fossés Trempés ch. Gaz	93%
	Logis Verts ch.gaz	92%
	Cogénération	77%
	Dont rendement électrique	38%
	Dont rendement thermique	39%

Rendement réseau	Global distribution	93%
	Réseau d'interconnexion	96%
	Réseau Fontaine Bertin	90.6%
	Réseau Fossés Trempés	87.8%
	Réseau Logis Verts	94.2%

Rendement global des installations	79.7%
Energie livrée en sous-station	61 674 MWh
Longueur du réseau	9 900 ml
Densité thermique	6.2 MWh/ml

Analyse du fonctionnement des installations

Mixité de production

Biomasse	63%
Gaz	21%
Cogénération	16%

Consommation de chaleur

	2013	2014	2015
Chauffage	48 759 MWh	36 958 MWh	44 537 MWh
		<i>Rigueur climatique très faible</i>	<i>Augmentation du nombre d'abonnés</i>
ECS	170 757 m ³	174 460 m ³	172 845 m ³

Analyse des tarifs

	2013	2014	2015
Tarif R1moyen	41.67 €HT/MWh	36.28 €HT/MWh	35.26 €HT/MWh
Tarif R2	34.26 €HT/kW	41.86 €HT/MWh	44.18 €HT/MWh

Prix moyen de la chaleur	66.74 €HT/MWh
	72.2 €HT/MWh en moyenne sur les réseaux de chaleur bois en France

Analyse du compte d'exploitation

	2013	2014	2015
Prix moyen (€HT/MWh)	62.24	69.27	66.74
Produits d'exploitation (€)	5 661 030	5 226 840	5 433 641
CA (€)	4 097 871	3 741 542	4 115 502
CA R1 (€)	2 743 628	1 959 346	2 174 089
CA R2 (€)	1 354 243	1 782 106	1 941 413
Autres produits (€)	1 563 159	1 485 388	1 318 139
Dépenses d'exploitation (€)	5 436 551	4 988 437	5 245 533
P1 (€)	3 690 793	2 550 122	2 658 721
P'1 (€)	137 994	179 104	200 637
P2 (€)	1 227 246	1 179 463	1 309 064
P3 (€)	236 668	354 395	257 526
Amortissement / Provision (€)	143 850	725 35	819 585
Résultat d'exploitation (€)	224 479	238 403	188 108
Résultat avant impôts (€)	202 105	179 270	148 500
Résultat net (€)	108 926	42 605	117 365

En recette :

Le CA R1 fluctue selon les années en fonction des MWh et surtout de l'indexation des tarifs (baisse du R1) alors que le CA R2 est en constante augmentation.

Les autres produits sont notamment les ventes d'électricité qui sont en baisse sur les deux derniers exercices.

En dépense :

Les achats d'énergie primaire ont baissé en montant avec la mise en service de la chaufferie bois. Il n'y a plus de dépenses en matière de fioul.

Les charges d'électricité sont en augmentation d'exercice en exercice.

Les charges de conduite et d'entretien augmentent de 11% (soit +130k€) en 2015 par rapport à 2014 du fait des coûts supplémentaires en sous-traitance (+130k€).

Les amortissements sont au plus haut en 2015 avec la mise en service de la chaufferie bois et vont évoluer encore avec les futurs raccordement/extension.

Résultat

Résultat avant impôt de l'exercice : il est de 188k€ en 2015 contre 238k€ en 2014 soit 2,8% du CA en 2015 contre 3,5% du CA en 2014.

Le résultat après impôts est différent de celui présentés dans le compte de résultat du rapport annuel de SEFIR en 2014 et 2015 (repris p.47) par rapport au montant des impôts sur le bénéfice qui est différent de celui reporté dans la liasse fiscale (montant en rouge dans le tableau ci-dessus).

QUESTIONS DE LA CCSPL

Consommations

La CCSPL relève une erreur sur le tableau de consommation du rapport d'Inddigo.
Cette erreur sera à corriger dans le rapport.

Rendement ECS

Question : Serait-il possible d'obtenir le rendement du système ECS isolé ? L'objectif serait de connaître l'énergie utilisée pour fournir de l'ECS en permanence.

Réponse : Les installations de comptage, un compteur en sortie de chaufferie, puis compteur volumétrique en sous-station, ne permettent pas d'isoler le système ECS pour en obtenir le rendement.

SEFIR attire l'attention sur le fait que l'ECS doit être chauffée en permanence pour répondre à la réglementation relative à la protection contre la légionellose. Bien que l'eau du réseau ne soit pas distribuée directement dans les logements, la boucle secondaire doit être maintenue dans une fourchette de température exigée par la réglementation.

Compte d'exploitation

Question 1 : Comment s'explique l'évolution des frais informatiques sur les derniers exercices ? Ils évoluent en effet comme suit :

	2012	2013	2014	2015
Frais informatiques	16 359 €	6 254 €	18 188 €	22 815 €
Evolution		- 62%	+ 191 %	+ 25%

Réponse : Les frais informatiques correspondent aux frais de téléphonie et de matériel bureautique mais également aux équipements informatiques des équipes pour le suivi de leurs interventions en SST aux investissements réalisés pour la mise en place et mise à jour des systèmes de contrôle et de suivi.

Question 2 : Comment expliquer l'évolution de l'Impôt sur les sociétés entre 2014 et 2015 ? Il évolue comme suit :

	2013	2014	2015
IS	93 179 €	136 665 €	31 135 €
Evolution		+ 47%	- 77 %

Réponse : Ces chiffres seront vérifiés. Inddigo précise qu'il s'agit d'une extraction des liasses fiscales fournies par SEFIR. Un écart a été observé avec les chiffres présentés dans le compte d'exploitation du rapport de SEFIR.

Une explication a été apportée par SEFIR ultérieurement : les droits de raccordement perçus sur l'exercice sont traités différemment par l'administration fiscale et sur le compte d'exploitation.

- L'administration fiscale les traite comme une recette annuelle et ponctuelle. Les données fiscales prennent donc en compte la totalité des droits de raccordement sur l'exercice.
- Dans le compte d'exploitation, les droits de raccordement sont considérés comme une recette amortissant les investissements réalisés pour la création des antennes et sous-station. Ils sont donc lissés sur la durée résiduelle de la DSP.

Avis général sur les conditions de service

Question : La CCSPL demande l'avis général d'Inddigo à l'issue de leur première année de contrôle.

Réponse : Inddigo apporte son avis sur différents points

- Etat des installations : des investissements seront nécessaires en termes de renouvellement des installations en production et en distribution. Cependant, bien que certains tronçons soient dégradés, peu de fuites sont observées sur ce réseau au vu de l'âge des installations.
- Qualité du service : une visite de sous-station a été réalisée en septembre dernier. Il en ressort un passage fréquent des équipes d'exploitation et une bonne traçabilité des opérations de contrôle ou d'entretien réalisées.
- Conformité des installations : les rapports de contrôle règlementaires soulèvent des non-conformités qui devront être suivies et pour lesquelles SEFIR devra prendre des mesures.

Question : Quelles ont été les sous-stations visitées ? Qui définit les sous-stations à visiter ?

Réponse : Inddigo définit les sous-stations à visiter au regard des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice. L'objectif consiste à vérifier la réalisation de ces opérations mais également de contrôler l'état général de la sous-station.

Installations visitées : les quatre chaufferies ont été visitées

Les sous-stations suivantes ont été visitées :

- Fontaine Bertin : FB 101 et FB 102
- Fossés Trempés : FT215
- Logis Verts : LV 307, LV311, LV312, LV313

Il est noté, d'autre part, que le calorifuge des canalisations primaires était dégradé dans la sous-station LV404 – Clos d'Ermont.

Installations de comptage

Questions : qu'en est-il de l'étalonnage des compteurs thermiques ? Le certificat de conformité ne devrait-il pas être disponible en sous-station ?

Réponse : les compteurs thermiques sont étalonnés annuellement. Les certificats sont mis à disposition en chaufferie. Il devra être vérifié l'obligation pour le délégataire de remettre ce document en sous-station.

La réglementation a été vérifiée ultérieurement. Le carnet de métrologie doit être laissé en sous-station (art. 21 de l'arrêté du 03/09/2010).

Cependant, l'arrêté précise également que le délégataire doit veiller à l'intégrité de ce carnet. Par expérience, il est impossible de garantir son intégrité en le mettant à disposition en sous-station.

Aussi, il a été convenu que les informations contenues dans ce document seraient mises à disposition en sous-station. Un exemplaire du certificat de conformité sera déposé annuellement dans chaque sous-station.

Xavier MELKI
Président du SICSEF

